



APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS) SÉLECTION DE FIRMES/CABINETS

Pays : Burundi

Nom du Projet : Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE)

Numéro du projet: P172988

Numéro du Prêt/Crédit/Don: Don IDA N° E-2650-BI

Intitulé de la mission de Consultant : Réalisation de l'étude architecturale des travaux de construction d'un immeuble devant abriter le siège de l'Agence de Développement du Burundi (ADB)

Numéro de référence (selon le Plan de Passation des marchés dans STEP) : BI-ADB-503974-CS-QCBS

La République du Burundi a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Réalisation de l'étude architecturale des travaux de construction d'un immeuble devant abriter le siège de l'Agence de Développement du Burundi (ADB)** ».

Les services de consultants (« les services ») visent à d'assurer pour le compte de l'ADB, les prestations d'un Bureau d'études pour réalisation d'une étude technique, y compris le dossier d'appel d'offres, pour la construction d'un Immeuble devant abriter le siège de l'Agence Burundaise de Développement (ADB), parcelle N° 7787 92/C située à KIGOBE-SUD dans la zone de GIHOSHA, commune Ntahangwa en province de Bujumbura. L'étude se déroulera conformément aux trois phases suivantes : Phase 1 - Avant-Projet Sommaire (APS), Phase 2 - Le Dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD) et Phase 3 - Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

La durée de la mission est de cent cinquante (150) jours et la date de début prévue de la mission est en novembre 2026.

Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus sur le site Web du Projet et à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de gestion du PRETE invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- (i) Avoir dix (10) années d'expérience générale dans la réalisation des missions d'études, d'assistance technique dans le domaine des travaux publics ;



Immeuble La Tulipe
 1. rue Inkondo
 Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord
 Bujumbura - Mairie



www.prete.bi

- (ii) Avoir réalisé en tant que consultant principal au moins trois (3) missions similaires au cours des dix (10) dernières années, attestés par des copies des contrats, attestations de bonne exécution/ fin et / ou rapports de validation définitifs. La similarité porte sur les références concernant l'exécution des prestations d'études techniques d'APS, d'APD et de DAO pour les travaux de construction dans le domaine des travaux publics pour un immeuble présentant la même complexité ou immeuble similaire.

NB : Les experts clés ne seront pas toutefois évalués au stade de la présélection.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés et conformément aux critères exigés au regard des Termes de référence de la mission.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, du Lundi au Vendredi de 08 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (heure locale).

Les manifestations d'intérêt **rédigées en Français** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par e-mail au plus tard **le 28 mai 2026 à 16 heures, heure de Bujumbura (GMT+2) avec la mention : « Réponse à l'Avis de Sollicitation de Manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes pour réaliser l'étude architecturale des travaux de construction d'un immeuble devant abriter le siège de l'Agence de Développement du Burundi (ADB) ».**

À l'attention de : Mme Béatrice NZEYIMANA, Coordonnatrice du PRETE

Immeuble La Tulipe, Bureau du projet PRETE

1, Rue Inkondo, Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord

Bujumbura, Burundi

Tél : +257 22 21 16 68

Courriel : bnzeyimana@prete.bi avec copie obligatoire à gnivongabo@prete.bi et

jcbigirindavyi@prete.bi.

Site Web : www.prete.bi

Pour publication

Madame Béatrice NZEYIMANA

Coordonnatrice du PRETE



Immeuble La Tulipe
1, rue Inkondo
Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord
Bujumbura - Mairie



www.prete.bi